

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 66 (1974)
Heft: 8-9

Artikel: A propos de la participation
Autor: Burnand, Denis / Ducommun, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la participation

Au cours du mois de juin, les Rencontres suisses, Centre suisse d'étude et d'information, que préside avec la compétence qu'on lui connaît M. Charles-Frédéric Ducommun, ancien directeur général des PTT, ont adressé à tous les députés aux Chambres fédérales, une lettre accompagnée d'un mémorandum concernant la participation.

Avec l'assentiment des Rencontres suisses, nous reproduisons ci-après ces deux textes qui sont, c'est le moins qu'on puisse dire, certainement d'actualité.

Bien que nous ne puissions pas nous joindre aux conclusions des Rencontres suisses, quant à la façon envisagée de résoudre le problème de la participation, il n'en reste pas moins que ce mémorandum apporte une contribution intéressante à la discussion et a le mérite de suggérer une solution.

Merci aux Rencontres suisses pour son activité dans tous les domaines et dans l'intérêt du pays.

Rédaction de la «Revue syndicale suisse»

A l'intention des députés aux Chambres fédérales

Mesdames et Messieurs,

Les Rencontres suisses, qui prennent la liberté de vous envoyer un mémorandum introductif sur le postulat de participation, sont un centre d'étude et d'information fondé en 1945. Elles groupent des représentants romands de plusieurs milieux professionnels et ont en particulier pour buts:

- d'étudier les problèmes essentiels qui se posent à notre pays et
- de fournir à des cercles aussi larges que possible les éléments d'une information impartiale.

Les Rencontres suisses se mettent donc au service de toute œuvre nationale exigeant la recherche de convergences.

C'est ainsi qu'elles ont notamment étudié, en temps voulu, des problèmes aussi importants que:

- la formation civique de la jeunesse (1964)
- le statut des objecteurs de conscience (1965)
- l'école répond-elle aux nouvelles exigences de notre pays? (1967)
- la Suisse devant la pénurie de main-d'œuvre et la crise des professions manuelles (1969 à 1972).

Les conclusions concernant ces deux derniers thèmes sont réunies dans un ouvrage de 350 pages publié en 1973.

Les représentants des divers milieux, et en particulier ceux des associations professionnelles, patronales et syndicales siégeant au comité et dans les commissions des Rencontres suisses s'y trouvent à titre personnel.

Conscients de l'importance déterminante du postulat de participation, ils ont tenu à vous adresser aujourd'hui un mémorandum introductif sur le sujet et poursuivront pour leur part l'étude des raisons d'être, des principes et des conditions d'application de la participation.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre respectueuse considération.

Rencontres suisses
Au nom du comité:

Le secrétaire:
Denis Burnand

Le président:
Charles-F. Ducommun

Memorandum introductif à l'intention des députés aux Chambres fédérales

I. Considérations générales

Contrairement à ce qui se passe dans plusieurs autres pays où éclatent périodiquement des conflits du travail, la Suisse bénéficie depuis bientôt trente ans d'un climat social qui lui a permis de réaliser une croissance économique hors de pair.

Cela est dû au développement des conventions collectives qui ont conduit à un régime connu, depuis 1937, sous le nom de «Paix du travail».

Selon la dernière statistique établie en 1972 par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail avec le concours des associations professionnelles, ces conventions collectives étaient au nombre de 1389 dont 111 applicables dans toute la Suisse. La densité de ce réseau montre bien le rôle des partenaires sociaux comme partie intégrante de la communauté nationale.

On ne peut cependant agir comme si cette paix était acquise une fois pour toutes; au contraire, elle doit faire l'objet d'une conquête continue, en fonction de principes moraux et sociaux que l'on ne saurait négliger sous peine de périls dont les hommes seraient seuls responsables.

En conséquence, dans certains secteurs, les partenaires sociaux s'efforcent d'ores et déjà d'aménager ou de parfaire leurs relations, compte tenu du postulat de participation.

Aujourd'hui en effet, le problème des droits respectifs et des relations entre le travail et le capital est à nouveau posé à tous les échelons avec une acuité accrue.

A l'origine du postulat de participation, il y a à la fois les craintes suscitées par un ensemble de phénomènes et la nécessité de les dominer.

Ces problèmes sont posés par:

- La déshumanisation du travail
- La pénurie de main d'œuvre
- La croissance économique rendue possible par l'évolution technologique accélérée
- Les modifications structurelles des entreprises et des économies (fusions, concentrations, sociétés multinationales).

Aggravée par un courant durable d'inflation, l'ampleur de cette évolution est ressentie avec inquiétude dans tous les milieux et en particulier par les travailleurs qui manifestent la volonté:

- d'être associés à toute l'activité et à la «politique des objectifs» de l'entreprise
- de participer à la politique nationale des choix et priorités
- de mettre l'économie au service de l'homme

en un mot, de contribuer à l'édification d'une société plus humaine. Cette volonté de ne plus subir mais de créer son sort, surtout dans les domaines de l'économie et des professions, est née d'une prise de conscience et d'une évolution générales des esprits.

II. Propositions

Dans la ligne de ces considérants, les Rencontres suisses énoncent ici quelques premiers principes qu'il y aurait lieu d'appliquer dans toutes les relations du travail et en particulier dans un régime de participation.

Le Message du Conseil fédéral du 22 août 1973 dit à la page 7 de la version française: «La participation peut se fonder sur une base légale ou contractuelle». En fait, ces deux voies ne sont pas antagoniques mais complémentaires.

La Constitution fédérale peut créer le cadre juridique approprié et donner une impulsion à la participation en tenant compte de cette complémentarité.

Considérant le rôle primordial des conventions collectives et des partenaires sociaux dans notre économie, les Rencontres suisses estiment donc qu'il conviendrait:

1. de charger les organisations professionnelles de résoudre le problème de la participation par le moyen des conventions collectives;
2. de susciter la mise en place de telles conventions là où elles n'existent pas.

Les conventions collectives constitueraient ainsi le cadre permettant:

1. de développer la collaboration entre employeurs et travailleurs;
2. de chercher aux niveaux des entreprises, des professions, comme sur les plans national et international, les formes appropriées de participation qui ne doivent pas contrecarrer le fonctionnement et la gestion économique des entreprises et administrations dans le cadre d'une économie saine.

III. Conclusions

L'exigence nouvelle de participation pose un problème général auquel il nous appartient d'apporter une solution suisse. Pour répondre valablement, notre pays n'a pas besoin de s'inspirer étroitement des expériences faites à l'étranger. Il doit au contraire puiser le meilleur en lui-même pour trouver des solutions originales tenant compte des expériences propres qu'il a faites.

Dans la recherche de solutions, les Rencontres suisses estiment utile de rappeler que «le vrai progrès réside dans le développement de l'ordre», ce par quoi il faut entendre non pas un ordre établi et immuable mais bien la satisfaction légitime et durable que chacun des partenaires est en droit d'attendre sans que soit compromis l'avenir d'une économie dont nous dépendons tous.

Telles sont les raisons profondes qui ont conduit les Rencontres suisses à affronter un ensemble de problèmes plus actuels que jamais dans l'intention de dégager quelques lignes de pensée propres à servir l'intérêt général à long terme.

Pour leur part, les Rencontres suisses poursuivront les études qu'elles ont déjà entreprises, selon le plan suivant:

La participation: Raisons d'être – Principes – Domaines et niveaux d'application – Expériences.

Rencontres suisses
Le Comité directeur
Le secrétaire général:
Denis Burnand
Le président:
Charles-F. Ducommun